

PV réunion Conseil consultatif sports, culture, jeunesse, associatif

27/05/2020

Présent.e.s : Delphine Duquesnoy, Michel David, Maryvonne Debois, Michaël Harvie, Bernard Vansteelandt, Claude Jossart, Pascal Dispa et Louis Berny

Excusé.e.s : Monique Glibert, Olivier Hauglustaine

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la réunion du 17/02/2020
- 2) Approbation du règlement d'attribution des subsides communaux
- 3) Mérites de la Commune de Chastre
- 4) Infos diverses de l'échevin

Compte-rendu de la réunion :

- 1) Approbation du PV de la réunion du 17/02/2020

Le PV de la réunion précédente est approuvé.

- 2) Approbation du règlement d'attribution des subsides communaux

Voir règlement d'attribution des subsides communaux.

Il a été décidé d'exclure les associations de coopération internationale de ce règlement. Le règlement est fait pour attribuer des subsides à des associations qui agissent sur Chastre et pour, au moins en partie, ses habitants.

Une partie des membres est favorable à ce que le Conseil consultatif envoie une demande officielle au collège relative à la création d'un crédit budgétaire spécial pour le soutien à la coopération internationale. Une majorité claire ne ressort pas ; un sondage est envoyé aux membres pour plus de clarté.

Un débat intervient également sur le fait que des associations agissant sur Chastre mais également ailleurs avaient accès aux subsides avec le règlement précédent. La définition du « demandeur » à l'article 2 est le point de débat :

« Le demandeur » : toute association de fait ou de droit n'ayant pas de but lucratif justifiant d'activités, régulières ou ponctuelles, qu'elles soient sportives, culturelles, de loisirs, de jeunesse, patriotique, environnementale, à caractère social ou d'intérêt général, reconnues sur le territoire de la commune, à destination de ses habitants.

Il faut dès lors trancher si les mots « à destination de ses habitants » doit être interprété de manière stricte ou large. En effet, de manière stricte voudrait dire que seules les associations s'adressant à un public essentiellement chastrois seraient subsidiées ; de manière large signifierait que les associations s'adressant à un public chastrois mais également d'autres communes pourraient être subsidiées. Un lien avec Chastre est demandé dans tous les cas par les mots « reconnues sur le territoire de la commune ».

Un sondage est envoyé aux membres pour trancher ce point de débat.

- 3) Mérites de la Commune de Chastre

Les Mérites n'ont pas été désigné avec l'annulation de la Fête de la musique de Chastre. Il est dès lors proposé de les attribuer plus tard cette année. Le marché de Noël de la commune paraît le bon moment. Une procédure pour récolter les candidatures sera lancée en temps utile.

4) Infos diverses de l'échevin

Marché de Noël : Cette année, la volonté est d'organiser le marché de Noël dans une Église de la Commune avec un chapiteau en plus afin de soulager le personnel communal de l'installation de deux chapiteaux.

Place aux artistes : Initiative de la province du Brabant Wallon afin de soutenir le secteur culturelle pendant la crise sanitaire. Il est proposé aux communes qui organisent un événement un subside d'au moins 5000 euros. L'échevin de la culture propose ce jeudi 28 mai un projet au Collège communal. Son projet doit compter au moins 3 artistes. Si un membre a une idée d'artiste, il peut contacter l'échevin de la culture rapidement car le dossier doit être rentré très vite. La proposition actuelle est un groupe de musique chastrois, un groupe de musique folk ainsi qu'un spectacle de marionnettes. Toutes les mesures de sécurité devront bien sûr être prises. Le projet « Place aux artistes » aura lieu durant les mois de juillet et d'août 2020.